

Règlement REACH

Information clients

Madame, Monsieur,

Les imprimés que nous avons le plaisir de réaliser pour nos clients sont considérés, au sens du Règlement REACH (CE) comme des articles.

Ces articles ne nécessitent de notre part aucun enregistrement et/ou notification au sens de l'article 7 du règlement n° 1907/2006 du 18 décembre 2008. En particulier, ces articles ne sont pas susceptibles, en conditions normales d'utilisation, de libérer des substances chimiques ; aucune démarche d'enregistrement préalable ne doit ainsi être réalisée.

Les numéros CAS des produits chimiques utilisés dans la formulation des encres et vernis ne font pas partis de la liste des produits interdit dans la réglementation REACH.

Les encres que nous utilisons en offset feuilles sèchent par oxydo-polymérisation et absorption. Après quelques heures dans nos ateliers, aucune émission notable de substances ni de COV (composés organiques volatils) n'est ainsi envisageable.

A titre indicatif, nous profitons de ce courrier pour vous informer des démarches que nous réalisons dans le cadre de la sécurisation de nos procédés de production :

- Titulaire de la marque Imprim'Vert, aucune préparation classée comme «toxique» n'est présente dans nos ateliers. De plus, nos fournisseurs d'encres ont tous signé, dans le cadre du projet «Coating Care» un engagement à exclure tout produit classé «toxique» des formulations de leurs encres.

- Nos fournisseurs de produits chimiques sont tous européens et spécialisés dans les industries graphiques. De plus, nous utilisons leurs produits dans les conditions prévues dans les fiches techniques fournies. Ces conditions remplies, aucune démarche d'enregistrement spécifique ne doit donc être assurée par nos soins. Néanmoins, sachez que nous adressons actuellement un courrier à tous nos fournisseurs pour nous assurer qu'eux-mêmes ont bien réalisé ces démarches d'enregistrement.

En conclusion, soyez assurés, Madame, Monsieur, que conscients de l'importance de ce nouveau règlement, tout est mis en oeuvre par notre société pour assurer sa bonne application dans nos ateliers et aux articles produits sous notre responsabilité.

Le 10 octobre 2016
Didier MARTIN
Président